

## Centre International de Séjour - Remplacement des menuiseries extérieures - Adoption du projet et demande de subvention

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est envisagé de restructurer les locaux du Centre International de Séjour situés rue Roger Martin du Gard à Besançon.

Les travaux consisteront en :

### 1 - la rénovation de 6 salles de réunion et de locaux annexes

Estimés à 360 000 F TTC, ils seront financés par le Centre International de Séjour (association rattachée au Ministère «Jeunesse et Sports»).

### 2 - le remplacement des menuiseries extérieures

Estimés à 150 000 F TTC, ces travaux seront financés par la Ville de Besançon.

De plus, il est envisagé de procéder à l'achat de mobilier et de matériel vidéo pour l'équipement des salles rénovées, pour un montant de 150 000 F TTC.

Cette dépense pourrait être subventionnée par l'Etat, Ministère de l'Intérieur (ligne de crédit inscrite au chapitre 6751, article 10).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,
- autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux après la procédure normale d'appel d'offres (y compris les travaux supplémentaires) ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière de l'Etat, la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge (150 000 F) par des crédits à inscrire au Budget Supplémentaire,
- inscrire au budget le montant des participations et des subventions dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.422/1321. 90007.33000 et en dépenses au chapitre 90.422/2313.90007.33000,
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 9 juillet 1999*